



Médicament pour animal à ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire

Par **Ioula64**, le **28/11/2012** à **15:55**

Bonjour,

voilà le 12 novembre 2012 j'ai été dans une pharmacie pour aller acheter un médicament à ma petite chienne qui a de l'arthrose. J'ai donc exposé mon problème au pharmacien qui m'a donc conseillé Dolocanil. Je lui ai donné ce médicament pendant 3 jours. Le 4ème jour elle a vomit du sang je l'ai amené d'urgence au vétérinaire (elle a fait une gastrite aiguë). Je lui ai montré le médicament qu'on m'avait vendu en pharmacie. La vétérinaire était révolté car était écrit sur la boîte de ce médicament "à ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire" or je n'avais pas d'ordonnance et n'étais pas au courant qu'il en fallait une. J'ai donc appelé le pharmacien et lui ai réclamé qu'il me rembourse les 45,90 euros de vétérinaire + le médicament en cause à 6,50 euros. Il m'a répondu que non alors qu'il m'a délivré un médicament animal à ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire que je n'avais pas. Que puis je faire?